



#CSE #SOFTATHOME

La CFE CGC Orange vous informe (n°6) :



Compte rendu du CSE du 19 Septembre 2024

Septembre 2024 - SoftAtHome

La réunion du CSE s'est tenue le 19 Septembre dernier. Vous trouverez ci-dessous le compte rendu.
La prochaine réunion aura lieu le 17 Octobre.

1- Présentation de notre nouveau Directeur Général

Monsieur Arnaud BELLIVIER DE PRIN a présidé pour la première fois le CSE SoftAtHome. Il a expliqué qu'il était très content de rejoindre SoftAtHome et a insisté sur l'importance du dialogue social.

Nous lui avons souhaité la bienvenue.

2- Information sur le projet de réaménagement

La direction de SoftAtHome nous a informé de l'abandon du projet (suppression du 3eme étage de Colombes) présenté en CSE au printemps 2024.

SoftAtHome a renégocié le bail pour les 2 étages avec une baisse de 40% du prix. Soit une baisse de 800K€ en moyenne sur la durée du nouveau bail.

Notre nouveau DG a indiqué qu'il souhaite étudier un réaménagement des locaux suivants 2 axes :

- Améliorer la sécurité des locaux,
- Réorganisation par équipes et par activités.

Ce projet devrait être présenté en CSE d'ici la fin de l'année.

- Pour la CFE CGC Orange, c'est une bonne nouvelle ! Cette renégociation permet de réduire significativement le cout des locaux de Colombes tout en gardant une flexibilité permettant une croissance des effectifs de l'entreprise.

3- Actualité du business global

2 points importants :

- Le projet phare en prpl devrait être déployé en 2025 avec une phase de pré-déploiement en fin d'année 2024.
- Décroissance de l'activité vidéo avec des volumes de licences commandées par Orange en baisse.

La CFE CGC sera attentive aux éventuelles actions de réorganisation consécutives à la baisse d'activité sur le segment Vidéo.

4- Télétravail pour les salariés en alternance SoftAtHome/Orange

Il a été demandé si l'accord Orange sur le télétravail des alternants pouvait s'appliquer chez SoftAtHome.

Monsieur Arnaud BELLIVIER DE PRIN a indiqué qu'il allait y réfléchir.

5- Rappel sur les règles de récupération suite à un déplacement professionnel

Un rappel des règles va être fait à l'ensemble des manager.

La CFE CGC Orange rappelle que les temps de déplacement professionnel sont assimilés à du temps de travail.

6- Rappel des règles d'attribution/renouvellement des véhicules de fonction

Les véhicules de fonction ne sont pas renouvelés automatiquement et font l'objet d'une validation managériale. En cas de non-renouvellement, une compensation financière est proposée.

Il a aussi été discuté de problème de maintenance de certains véhicules.

SoftAtHome doit regarder et traiter ces problèmes.



CHOISISSEZ
CEUX
QUI
AGISSENT !



Gilles Merle – 06 76 72 23 57
Annie Rinckenbach – 06 72 79 29 01
Ludovic Fouquet – 06 33 90 64 82
Cristelle Henry – 06 78 07 86 77
Pierre Yves Castellan – 06 76 60 06 50

Vous souhaitez recevoir nos publications par mail ?
Contactez Gilles Merle : gilles.merle@softathome.com



cfecgc-orange.org

